

MADAME COLETTE GROS  
CHEZ MME ANNE FRANCOISE GROS  
5 R GRANDE RUE  
21200 BEAUNE

## VOS REFERENCES

### Numéro Cesu :

Z0870203790007

à indiquer dans toute correspondance

### Bon à savoir:

Vous n'avez plus à joindre l'attestation fiscale Cesu à votre déclaration de revenus.

Conservez-la à titre de justificatif en cas de demande des services fiscaux.

A tout moment, votre attestation fiscale est accessible depuis votre tableau de bord personnel à la rubrique « Mon avantage fiscal » sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr).

Imprimez-la ou enregistrez-la au format Pdf sur votre ordinateur.

Pour toute information relative aux avantages fiscaux, contactez votre centre des finances publiques.

## Objet : Attestation fiscale revenus 2024

Madame,

Vous avez employé en 2024 un (des) salarié(s) à domicile. À ce titre, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt.

Vous trouverez ci-après les montants de vos déclarations CESU prises en compte pour l'année 2024 :

Déclarations effectuées du 01/01/2024 au 15/01/2025	Emploi à domicile
Salaires nets déclarés (1) dont compléments de salaire	8 079 €
Cotisations sociales versées	4 759 €
Montant à reporter en ligne «7DB» de votre déclaration de revenus (2)	12 838 €

### Attention:

Si vous déclarez vos revenus sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), ces montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration de revenus en ligne.

Si vous avez bénéficié d'aides (APA, PCH, aide de votre mairie ou de votre employeur...) en Titres spéciaux de paiement (Ex-Titres Cesu préfinancés) ou par virement, vous devez reporter leur montant cumulé à la ligne 7DR de votre déclaration de revenus.

(1) Ce montant correspond au montant de salaire net déclaré pour vos déclarations hors CESU+ et payé pour vos déclarations en CESU+. Les compléments de salaire (Primes, indemnités kilométriques, frais de transport et indemnité de départ volontaire à la retraite) déclarés en 2024 sont intégrés au montant attesté ci-dessus. Le cas échéant, l'indemnité de licenciement versée à votre salarié n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal. Elle ne doit pas être ajoutée au montant attesté.

(2) Ce montant doit être porté en ligne 7DB de votre déclaration de revenus. Il est normalement pré-rempli, vous devez vérifier que le montant est correct, et le corriger le cas échéant.

L'équipe du CESU se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Respectueusement,  
La Directrice

**ATTESTATION FISCALE 2024**

Mme Colette Gros, née le 04/06/1935  
a perçu, au titre de ses retraites, la ou les somme(s) suivantes à déclarer aux services fiscaux (si  
absente(s) de la déclaration préremplie).

<b>Organisme</b>	<b>Année</b>	<b>Montant imposable</b>
MSA BOURGOGNE (NON SALARIE AGRICOLE)	2024	7 057,00 €
MSA BOURGOGNE (SALARIE AGRICOLE)	2024	31 903,00 €
Malakoff Humanis Agirc-Arrco	2024	5 727,00 €

Afin de simplifier vos démarches, vos organismes de retraite communiquent à l'administration fiscale française le montant des revenus imposables. Ces montants doivent figurer sur votre déclaration de revenus préremplie.

A bientôt sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

*Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent auprès de vos régimes de retraite concernés.*

**Identification association agréée :**

PRESENCE VERTE CONFLUENCE  
14, bis rue Guynemer  
89000 AUXERRE - France

Madame Colette. GROS  
22 ROUTE DE POMMARD  
RES VILLA MEDICIS  
21200 BEAUNE

**N° et date de délivrance de l'agrément :**

SAP392963120 délivré le 2007-12-21

**N° SIREN / SIRET :** 39296312000010

Dans le cadre des "services à la personnes", des avantages fiscaux sont applicables aux contribuables qui ont recours à la TELEASSISTANCE.

## ATTESTATION FISCALE

Année 2024

**Identification du client :**

GROS Colette.  
22 ROUTE DE POMMARD  
RES VILLA MEDICIS  
21200 BEAUNE

**Identification du payeur :**

GROS Colette.

**N° contrat :**

890004722

**Référence :**

8900042324

**Nature et prestations des services fournis :**

Abonnement au service de Téléassistance

**Période totale annuelle des prestations :**

du 01/12/2023 au 30/11/2024

**Prix annuel forfaitaire de la prestation :**

383,88 €

**Montant annuel acquitté avec le CESU pré financé :**

0,00 €

**Montant annuel effectivement acquitté par le client :**

**383,88 €**

(ce montant est à porter à votre déclaration)

AUXERRE, le 26/02/2025

**Signature et cachet :**



Reporter le montant sur votre déclaration de revenus : CERFA 2042-CASE 7DB ET  
LE REPORTER AUSSI SUR LE CERFA 2042-RICI - CASE BDU  
Si vous n'êtes pas en possession du formulaire, le réclamer au service des impôts.

Restant à votre disposition.